



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 18 octobre 2022 à 19h00 et à laquelle sont présents :

Aux conseillers(ère) Nancy Lafleur, Thomas Lavoie, Denis Beauchamp,
France Nicolas, Luc Beauchamp et James Gauthier.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Carol Fortier.

Jason Carrière, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot du Maire ;
- 2- Ouverture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Suivi des dossiers (**informations**) ;
 - 3.1 PRABAM ;
 - 3.2 Vidanges septiques par barge ;
 - 3.3 Remerciements pour la levée de fonds « Famille en Fête 2022 » ;
- 4- Questions des membres du Conseil ;
 - 4.1- Divulgarion des points positifs ;
- 5- Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2022 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 7- Présentation ;
- 8- **FINANCES** :
 - 8.1 Adoption des comptes à payer ;
 - 8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement ;
 - 8.3 Soumissions pour audit financiers au 31 décembre 2022 ;
 - 8.4 Transfert de fonds pour compte réservé ;
- 9- **1^{ERE} PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVE**
 - 10.1 **LÉGISLATION**
 - 10.1.1 Reddition de compte soirée reconnaissance (**information**) ;
 - 10.2 **ADMINISTRATION**
 - 10.2.1 Droit de mutation (85 131.15 \$) (**information**) ;
 - 10.2.2 Dépôt de l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec (CMQ) portant sur la transmission des rapports financiers ;
 - 10.2.3 Assurances cyberrisques 2023 ;
 - 10.2.4 Remerciements à la MRC de Papineau ;
 - 10.2.5 Inscription à la formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) « C.4 – Adjudication de contrats municipaux ;
 - 10.3 **INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
 - 10.4 **AQUEDUC**
 - 10.5 **URBANISME**
 - 10.5.1 Résolution d'appui aux producteurs acéricoles du Québec ;
 - 10.5.2 Autorisation spéciale pour émission de permis ;
 - 10.5.3 Avis de motion – Règlement concernant les animaux applicable par le Sûreté du Québec ;
 - 10.6 **VOIRIE**
 - 10.6.1 Soumissions pour entretien du terrain municipal 2023 ;
 - 10.6.2 Demande d'affichage de nom de rue supplémentaire pour Côte Birabin-Saint-Denis ;
 - 10.7 **IMMOBILISATION MUNICIPALE**
 - 10.8 **HYGIÈNE DU MILIEU**



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

- 10.8.1 Entériner la décision du directeur général relative à la commande de bacs roulants pour ordures et recyclage ;

11 COMMISSIONS

11.1 BIBLIOTHÈQUE

- 11.1.1 Responsable Biblio – informations générales ;
- 11.1.2 Contribution municipale 2023 ;
- 11.1.3 Signets promotionnels des services de notre bibliothèque ;
- 11.1.4 Cotisation spéciale 2023 ;

11.2 LOISIRS ET FAMILLE ;

- 11.2.1 Responsable Loisirs - Informations générales ;
- 11.2.2 Les arbres de l'Espoir – 9^e édition ;
- 11.2.3 Offre de service Montebello Vélo de Montagne ;
- 11.2.4 Plein air aux Montagnes Noires 2022-2023 ;

11.3 CLP

- 11.3.1 Responsable CLP ;

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 FACTURE DE EXCAVATION SÉGUIN-LAFLEUR

13 2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 10 minutes)

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'au directeur général.

2. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-10-177

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que la séance soit ouverte et que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants dans la section affaires nouvelles :

12.1 FACTURE DE EXCAVATION SÉGUIN-LAFLEUR

Adoptée à l'unanimité.

3. SUIVI DES DOSSIERS

PRABAM

Les travaux pour la construction du dôme devraient être terminés pour la fin du mois d'octobre et la subvention du PRABAM de 75 000 \$ sera appliquée sur les coûts de ce projet.

VIDANGES SEPTIQUES PAR BARGE

Un bris d'équipement chez Épursol a fait en sorte que les vidanges septiques par barge sont remises au printemps 2023. Un avis a été envoyé à tous les propriétaires visés par cette malencontreuse situation.

REMERCIEMENTS POUR LA LEVÉE DE FOND (FAMILLE EN FÊTE 2022)

L'équipe du conseil municipal a reçu une lettre de remerciements de la Fondation, en lien avec le don de 250\$ accordé au nom de la municipalité.

4. QUESTIONS / COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.



4.1 DIVULGATION DES POINTS POSITIFS

Le maire et les membres du comité organisateurs tiennent à mentionner avoir reçu plusieurs remerciements et commentaires positifs concernant la soirée 5 à 7 de la reconnaissance entrepreneuriale tenue le 29 septembre 2002.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2022

2022-10-178

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 13 septembre 2022 soit adopté et consigné aux archives de la municipalité, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU

Une carte de sympathie sera envoyée à la famille Lavergne, à la suite du décès de madame Jeannette Diné.

7. PRÉSENTATION

Aucune présentation.

8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2022-10-179

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

LÉGISLATION	2 159,32 \$
ADMINISTRATION	10 370,09 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	55 771,82 \$
VOIRIE	2 124,61 \$
URBANISME	160,96 \$
AQUEDUC	320,59 \$
VIDANGES ET RECYCLAGE	9 608,19 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	3 343,44 \$
SALAIRES & COTISATIONS	28 486,27 \$
QUOTE PART / REMBOURSEMENT	
IMMOBILISATION VOIRIE	94 532,44 \$
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
GRAND-TOTAL	206 877,73 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier ou le maire suppléant, monsieur le conseiller Luc Beauchamp, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier monsieur Jason Carrière et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la Municipalité.

Le directeur général émet un certificat de crédit à cet effet.



NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2022-10-180

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil adopte l'état des activités financières au 30 septembre 2022, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 AUTORISATION RENOUVELLEMENT CONTRAT DE VÉRIFICATION 2022

2021-10-181

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler l'entente pour l'année 2022 avec une firme de vérificateur ;

CONSIDÉRANT la lettre de non-renouvellement reçue par la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue détaillée ci-dessous ;

Travaux connexes à l'audit	11 000 \$
Audit pour collecte sélective et matières recyclables	inclus
Audit pour subvention transport PAVL-ERL	1 500 \$
Banque de 15h	3 000 \$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise le directeur général ainsi que le maire, à signer l'offre de service au montant de 15 500 \$ plus taxes pour l'audit annuel et les audits exigées pour le versement des subventions pour la collecte sélective et le programme de la voirie pour l'entretien des chemins avec la firme de vérificateur MPA inc., pour l'année 2022.

Le directeur général émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4 TRANSFERT DE FONDS POUR COMPTE RÉSERVÉ

2022-10-182

CONSIDÉRANT l'information remise lors de la présentation des états financiers au 31 décembre 2021, par les vérificateurs ;

CONSIDÉRANT que ce Conseil aimerait pouvoir distinguer les fonds et/ou surplus réservés ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT que présentement, les argents de ces différents fonds sont tous dans le même compte ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à créer le compte Surplus libre dans le compte bancaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Et que pour fin de clarification, ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le transfert bancaire suivant :

- La somme de 100 000 \$ sera transférée du compte courant vers le compte réservé Surplus libre.

Le directeur général et greffier-trésorier émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9- **1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)**

Aucune question du public.

Adoptée à l'unanimité.

10.1.1 REDDITION DE COMPTE SOIREE RECONNAISSANCE (INFORMATION)

Un tableau des dépenses de la soirée a été remis au Conseil municipal pour un total des dépenses de 1 716.56 \$

10.2.1 DROIT DE MUTATION (INFORMATION)

Un rapport des droits sur les mutations immobilières en date du 31 octobre 2022, totalisant une somme accumulée de 85 499.55 \$, est déposé aux membres du conseil.

10.2.2 DÉPÔT DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIER

2021-10-183

CONSIDÉRANT que la Municipalité faisait partie des municipalités auditées au Québec ;

CONSIDÉRANT que l'étude portait sur la transmission des rapports financiers ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport a été transmise aux membres du Conseil par courriel et séance tenant par la direction générale de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations accompagnant le rapport ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil confirme avoir pris connaissance du rapport et de recommandations.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

10.2.3 ASSURANCES GÉNÉRALES ET CYBERRISQUES 2023

2022-10-184

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler les assurances détenues par la Municipalité auprès de la FQM, pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que le coût de ce renouvellement des assurances du bâtiment et des véhicules est de 11 968.20 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de protection des cyberrisques au montant de 1 000 \$ pour l'option B ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise le directeur général à procéder au renouvellement des assurances générales et cyberrisques de la FQM, pour l'année 2023 ;

Et que le paiement soit effectué à partir du budget 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.4 REMERCIEMENTS À LA MRC DE PAPINEAU

2022-10-185

CONSIDÉRANT les ressources disponibles et l'aide apportée lors des différentes demandes de la municipalité auprès de la MRC Papineau ;

CONSIDÉRANT l'accueil chaleureux et la bonne humeur contagieuse des employés de notre MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil désire faire parvenir une lettre de remerciements pour les services rendus par la MRC Papineau à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.5 INSCRIPTION À LA FORMATION DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) (C.4-ADJUDICATION DE CONTRATS MUNICIPAUX)

2022-10-186

CONSIDÉRANT le désir du directeur général de s'inscrire une des formations en ligne disponibles afin d'obtenir la certification de directeur général agréé ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est favorable à la formation pour les employés dans le but de permettre l'évolution du cheminement professionnel ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Que ce Conseil autorise le directeur général à suivre la formation C.4 Adjudication de contrats municipaux ;

Que ce Conseil autorise le paiement de la formation au coût 458,75 \$.

Le directeur général et greffier-trésorier émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5.1 RÉSOLUTION D'APPUI AUX PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

2022-10-187

CONSIDÉRANT que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises ;

CONSIDÉRANT que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production ;

CONSIDÉRANT que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021 ;

CONSIDÉRANT que les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays ;

CONSIDÉRANT que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022 ;

CONSIDÉRANT que cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises ;

CONSIDÉRANT que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année ;

CONSIDÉRANT que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs ;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore ;

CONSIDÉRANT que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique ;

CONSIDÉRANT que le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT que les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil reconnaît l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec ;

Et que ce Conseil appuie les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

10.5.2 AUTORISATION SPÉCIALE POUR ÉMISSION DE PERMIS

2022-10-188

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-143 relative au départ à la retraite de notre inspecteur en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-144 relative au processus d'entrevue des futurs candidats au poste vacant ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'assurer un suivi des dossiers ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil mandate et autorise le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le suivi des dossiers en urbanisme pendant que le poste est vacant.

Que ce Conseil mandate et autorise le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe à émettre et à signer les permis demandés pour le bon le suivi des dossiers en urbanisme et minimiser les retards des dossiers pendant que le poste est vacant.

Et qu'une recommandation soit faite au Conseil municipal par le comité des ressources humaines, **le plus rapidement possible**, pour l'engagement d'un inspecteur en bâtiment et en environnement.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à la majorité car la conseillère madame Nancy Lafleur se retire de l'assemblée.

10.5.3 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CE POINT EST ANNULÉ. NOUS CONSERVERONS NOTRE RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR TELLE QU'ADOPTÉE.

10.6.1 SOUSSIONS POUR ENTRETIEN DU TERRAIN MUNICIPAL 2023

2022-10-189

Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours



CONSIDÉRANT que le terrain de l'édifice municipal aura besoin d'être entretenu pour la saison estivale 2023, afin de maximiser le temps du directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-09-174 ;

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation dont les résultats sont les suivants :

ENTRETIEN F.D.S.	3 520 \$
2273532186 VINCENT BOUCHER	4 550 \$
ENTRETIEN NORMAND BLANC	4 500 \$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Entretien F.D.S pour l'entretien du terrain municipal pour l'année 2023.

Et que la somme de 3 520 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien extérieur soit prévue au budget 2023.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6.2 DEMANDE D'AFFICHAGE DE NOM DE RUE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA CÔTE BIRABIN-SAINT-DENIS

2022-10-190

CONSIDÉRANT la demande reçue au nom de l'entreprise FIKA, sise dans la côte Birabin-Saint-Denis, qui a demandé l'ajout d'une affiche supplémentaire de nom de rue, avec flèche pour indiquer la direction à suivre pour ladite côte, et que l'entreprise a offert de payer les frais pour les affiches demandées ;

CONSIDÉRANT que la demande visait l'installation d'un nouvel affichage sur le poteau de la Municipalité de Papineauville identifiant le chemin de la Rouge, qui contient déjà des affichages supplémentaires permis par Papineauville afin d'indiquer la localisation de notre édifice municipal ;

CONSIDÉRANT que la demande visait aussi une installation d'affichage similaire, sur un poteau situé dans la Municipalité de Montebello, à l'intersection de la route 323 et du chemin Saint-Hyacinthe ;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite par cette entreprise, car elle reçoit des commandes de l'extérieur et parfois en provenance des USA et il est arrivé à plusieurs reprises que la livraison soit retournée, car les livreurs ne trouvent pas leur chemin ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil refuse la demande d'ajout d'affichage faite par l'entreprise FIKA, car après vérification avec Google Maps, nous obtenons le chemin jusqu'à l'adresse de ladite entreprise.

Que ce Conseil tient aussi à préciser que cette discussion a déjà eu lieu par le passé avec la Municipalité de Papineauville et qu'ils ne veulent pas d'affichage supplémentaire. Il y a déjà beaucoup de signalisations présentes et qu'un ajout supplémentaire pourrait être encore plus mélangeant pour les gens qui circulent sur ce chemin.



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la personne responsable ayant fait cette demande.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6.2 ENTÉRINER LA DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIVE À LA COMMANDE DE BACS ROULANTS POUR ORDURES ET RECYCLAGE

2022-10-191

CONSIDÉRANT le besoin d'entériner la décision prise par la direction générale de renflouer notre réserve, car nous avons vendu notre dernier bac roulant ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des bacs roulants sur place en tout temps, car nous remettons gratuitement un bac à recyclage par propriété, qui fait partie intégrante des propriétés ;

CONSIDÉRANT la soumission de La COOP Novago – Quincaillerie Thurso, pour 10 bacs roulants à ordures et 10 bacs roulants à recyclage, d'une capacité de 360 L., pour la somme totale de 2 666,96 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil entérine la décision d'achat du directeur général, pour la somme totale de 2 666,96 \$, pour l'achat de 10 bacs roulants à ordures et 10 bacs roulants à recyclage, d'une capacité de 360 L.

Le directeur général et greffier-trésorier émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.1.2 CONTRIBUTION MUNICIPALE 2023

2022-10-192

CONSIDÉRANT la demande reçue du réseau BIBLIO Outaouais nous informant du coût de la contribution municipale pour l'année 2023 au montant de 4,46 \$ par habitant soit une somme de 1 378,14 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle 2023 au Réseau BIBLIO de l'Outaouais qui se maintiendra au montant de 4,46 \$ per capita, comme pour l'année 2022, en fonction de la population inscrite au décret qui a été publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 29 décembre 2021.

Que ce Conseil en autorise la dépense ainsi que le paiement de la cotisation annuelle à partir du budget 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.



Adoptée à l'unanimité.

11.1.3 SIGNETS PROMOTIONNELS DES SERVICES DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Une présentation de cette promotion est offerte aux membres du conseil, qui ne désirent pas participer pour l'année 2023.

11.1.4 COTISATION SPÉCIALE 2023

Une présentation de cette cotisation spéciale est offerte aux membres du conseil, qui ne désirent pas participer pour l'année 2023.

11.2.1 RESPONSABLE LOISIRS ET FAMILLE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Une discussion est ouverte sur la possibilité de modifier la date de la tenue de nos soirée reconnaissance, afin que les prochaines soirées 5 à 7 soient organisées pendant la saison du printemps plutôt qu'à l'automne.

Une invitation spéciale concernant une activité de Noël sera dans la prochaine édition de notre journal municipal, Le Bon Secours, qui sera publié vers la 2^e semaine du mois de novembre.

11.2.2 LES ARBRES DE L'ESPOIR – 9^E ÉDITION

2022-10-193

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours croit en la mission essentielle de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation sur tout le territoire de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que « Les Arbres de l'Espoir » est une fête de décoration d'arbres de Noël dans le hall du Château Montebello et que les arbres sont commandités et décorés par des entreprises locales et seront en exposition tout au long de la période des fêtes ;

CONSIDÉRANT que les coûts de l'activité seraient partagés à 50% avec l'entreprise Levaque Électrique inc., pour un coût total individuel de 175.00 \$;

CONSIDÉRANT que cette activité apportera un soutien financier supplémentaire en ces temps difficiles à la Banque alimentaire ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

ET RÉSOLU :

Que le Conseil autorise la dépense de 175.00 \$ et que celle-ci soit affectée au poste 02-590-01-970.

Et que monsieur le maire ainsi que madame Laurence Berthiaume participeront à la réalisation de l'arbre de Noël 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.2.3 OFFRE DE SERVICE MONTEBELLO VÉLO DE MONTAGNE

Ce point est reporté à une prochaine séance à la suite d'un manque de données.

11.2.4 PLEIN AIR AUX MONTAGNES NOIRES



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Le Conseil municipal ne désire pas donner suite à cette offre de services.

11.2.5 MARCHÉ DE NOËL DE MONTEBELLO

Ce point est reporté à une prochaine séance.

12.1 FACTURE EXCAVATION SÉGUIN LAFLEUR

2022-10-194

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-156, autorisant la mise en place d'un fond de terrain, pour recevoir la construction d'un Mégadôme, qui servira de nouvel abri pour la machinerie du département des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation Séguin Lafleur a procédé au mandat remis par la Municipalité pour la mise en place dudit fond de terrain ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation Séguin Lafleur a procédé à des ajouts nécessaires non prévus, relatifs aux travaux effectués, sur demande du directeur général de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil mandate le directeur général à payer la facture au coût total de 20 830.24 \$, pour les travaux réalisés par l'entreprise Excavation Séguin Lafleur.

Le directeur général et greffier-trésorier émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question...

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-10-195

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit et est levée à 19h29.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

.....Carol Fortier.....
Carol Fortier
Maire

.....Jason Carrière.....
Jason Carrière
Directeur général et greffier-trésorier